



### Préavis municipal N° 12/2025 : Travaux en améliorations foncières – Etape 3

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 26 novembre 2025 en présence de Valentin Dubach, et Yves-Alain Bigler municipaux. La commission a étudié le préavis municipal 12/2025 et obtenu toutes les explications souhaitées.

La subvention à recevoir des améliorations foncières, pour ce projet, se monte à 54%.  
Sur le montant de fr. 181'608.- seuls les fr. 2'400.- correspondant aux indemnités «perte de cultures» ne sont pas subventionnables.

La commission confirme que la commune dispose de la capacité d'emprunter nécessaire pour financer le montant demandé.

#### Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux en améliorations foncières – Etape 3.
- D'accorder pour ces travaux un crédit de fr. 181'608.00
- De financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt.

Montanaire, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Corinne Favre

Sébastien Gasser

Kevin Forestier

Emilien Piot

Christine Dubrit (rapporteuse)